

Un thésaurus pour cartographier les outils juridiques mobilisés par la RSE

Françoise Curtit¹

La création d'un thésaurus constitue un objectif à part entière du projet de recherche « Responsabilité sociétale des entreprises et organisations : identification et classement des outils juridiques » (projet IdEx RSE). Conçu traditionnellement comme un langage documentaire d'aide à l'indexation et à la recherche d'information, le thésaurus permet de représenter de façon structurée le vocabulaire relatif aux outils juridiques mobilisés par la responsabilité sociétale dans les diverses branches du droit et de constituer ainsi une base de connaissances commune à l'ensemble des chercheurs impliqués. L'élaboration du thésaurus consiste tout d'abord à recenser et à rendre accessible de la façon la plus large possible les mécanismes juridiques susceptibles d'être utilisés pour mettre en œuvre la responsabilité (1), puis à mettre en évidence les zones d'interaction potentielle entre les outils recensés dans les différents champs juridiques (2) afin de favoriser le développement de travaux interdisciplinaires inédits (3).

1. Identifier les outils juridiques mobilisés par la RSE

Au sein du projet IdEx RSE, la création d'un thésaurus vise à répertorier et structurer la terminologie relative aux mécanismes juridiques liés aux outils d'imputation de responsabilité. Il s'agit donc de constituer un système d'organisation des savoirs qui soit par ailleurs facilement accessible à tous par l'intermédiaire d'une application en ligne en libre accès.

1.1. Un système d'organisation des savoirs

Déclinant toutes les dimensions du développement durable (démocratie, économie, social, environnement, droits de l'homme...), la RSE concerne toutes les activités des entreprises et organisations et implique une approche juridique qui mobilise l'ensemble des branches du droit. Cette interdisciplinarité doit favoriser la transposition de raisonnements juridiques et l'adaptation d'outils d'une branche du droit à l'autre, mais aussi d'un contexte national à l'autre (droit français, mais aussi droit américain, brésilien ou italien), ainsi que l'établissement de liens entre les outils de droit international ou européen et les outils de droit interne. Plutôt que l'élaboration d'outils généralistes, il s'agit, à travers ce dialogue des

¹ Ingénieure d'études, UMR 7354 *Droit, religion, entreprise et société* (DRES), Université de Strasbourg/CNRS.